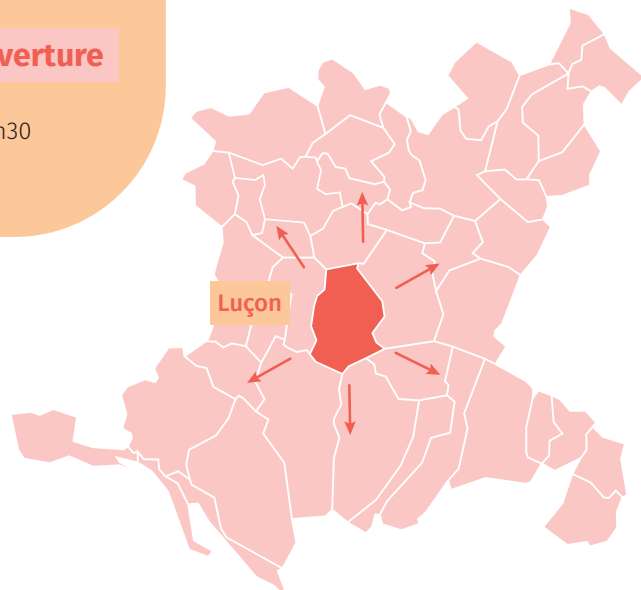


## Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi  
9h -13h / 13h45-17h30



## RELAIS PETITE ENFANCE

Résidence Pierre Nau  
Rue Pasteur • 85400 Luçon  
**02 49 58 00 07**  
rpe@sudvendeelittoral.fr

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85 400 Luçon  
02 51 97 64 64

[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)



RELAIS PETITE ENFANCE

# enfance jeunesse



## Relais Petite Enfance

 Sud Vendée  
Littoral  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## Qu'est-ce que le Relais Petite Enfance ?

- Un lieu d'accueil gratuit au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile et des enfants âgés de 3 mois à 6 ans
- Un service intercommunal qui propose des temps d'échanges, de rencontres et des permanences administratives



## Le RPE propose aux parents

- Une information sur les différents modes d'accueil du territoire
- Une mise en relation facilitée entre les parents et les professionnel(le)s
- Une écoute et un soutien dans l'accueil de leur enfant
- Un lieu de médiation parents-employeurs/professionnel(le)s
- Un accompagnement dans leur rôle de parent-employeur

## Le RPE propose aux enfants

- Un lieu d'accueil pour l'enfant accompagné de son assistant(e) maternel(le), autour d'ateliers d'éveil pour une première approche de la vie en collectivité
- Un lieu à l'écoute de son développement et de ses besoins

## Le RPE propose aux assistant(e)s maternel(le)s

### > Un accompagnement dans les pratiques professionnelles

- Organisation de matinées d'éveil (échanges, rencontres, observation conjointe autour du développement de l'enfant)
- Faciliter le départ en formation
- Mise à disposition de documentation professionnelle (courant et projet pédagogique, atelier d'éveil...)

### > Promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)

- Faciliter la mise en relation avec les parents
- Mise à jour des disponibilités

### > Information sur les droits et obligations professionnelles

- Permanences administratives (contrat, mensualisations, congés payés...)
- Aide dans la gestion de l'espace professionnel sur le site « mon enfant.fr »
- Réunions d'information
- Mise à disposition de documentation réglementaire sur la profession
- Lieu de médiation

